

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-296/12/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest dans le cadre du programme FSE Compétitivité territoriale et Emploi DHCS 12/7821/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER Provence Alpes Côte d'Azur 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

Parallèlement, Marseille Provence Métropole s'est vue octroyer par l'Etat la gestion d'une subvention du Fonds Social Européen axe 3.3.2 d'un montant de 1 035 000 euros (« agir en faveur des habitants des ZUS »).

C'est à ce titre que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole Ouest a souhaité engager une animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés à compter du 1^{er} janvier 2011 et la prolonger en 2012.

L'objectif est de se rapprocher des maîtres d'ouvrage publics et privés pour développer la mise en œuvre de clauses d'insertion qui bénéficieront aux publics en insertion issus des quartiers sensibles.

Il s'agit de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi de premier niveau de qualification dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur la dynamique économique que connaît le secteur du PLIE MPM Ouest et en s'appuyant sur les actions de renouvellement urbain à venir telle que le projet du Programme de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés de Marignane.

Des chartes locales d'insertion établies sur le modèle de celle qu'impose l'ANRU seront signées avec les donneurs d'ordre publics et privés pour l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, avec :

- un objectif d'insertion de 5% du nombre total des heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires,
- un objectif d'insertion de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans les recrutements des équipements réalisés par les collectivités locales.

Pour ce faire, le PLIE joue sur son territoire un rôle d'interface pour :

- faire valider le principe d'un volet de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public ou privé,
- repérer les opérations permettant la promotion de l'insertion et de l'emploi,
- rencontrer les interlocuteurs qualifiés,

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mars 2012

- repérer sur les territoires en CUCS des publics demandeurs d'emploi de longue durée, susceptibles d'être remis à l'emploi à l'occasion de ces chantiers et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement à l'emploi,
- conseiller les donneurs d'ordre pour l'introduction de clauses d'insertion dans leurs marchés,
- assurer la coordination technique des acteurs et la relation entre les publics, le service public de l'emploi et les entreprises,
- mettre au point la réalisation de l'engagement, notamment à travers le développement de l'insertion par l'activité économique (soutien aux entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI)),
- suivre et évaluer l'ensemble de la démarche,
- communiquer sur sa réalisation.

En 2011, le PLIE MPM Ouest a :

- animé la cellule opérationnelle des clauses en présence des directeurs des structures emploi du territoire et de la Ville de Marignane,
- assuré la promotion des clauses auprès des élus des communes de Saint-Victoret, Marignane, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet et Gignac-la-Nerthe,
- assuré également la promotion des clauses auprès des bailleurs sociaux : Logirem, 13 Habitat et du syndic : la Somatrim,
- mobilisé 36 heures d'insertion qui ont bénéficié à 9 personnes.

Le Fonds Social Européen prenant en charge une partie de la dépense, il est proposé au Conseil de Communauté de voter au titre des contreparties à ce programme européen une subvention de 12 000 euros pour 2012 à l'association du PLIE gestionnaire du PLIE MPM Ouest.

L'estimation du coût total du projet est de 24 120 euros répartis entre le FSE (12 120 euros) et la Communauté urbaine (12 000 euros).

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet de la convention soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2008 approuvant une convention de mise en œuvre et de gestion de la subvention globale présentée au titre du programme opérationnel FEDER ;
- Le programme opérationnel FEDER;
- La convention de subvention globale du FSE axe 3.3.2 du 7 mai 2010.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de profiter du développement économique du territoire pour le mettre au service des habitants des quartiers sensibles ;
- L'intérêt de promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;
- L'intérêt de s'appuyer sur le PLIE de MPM Ouest pour mettre en œuvre des chartes d'insertion ;
- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole et les PLIE de son territoire d'émarger aux financements FSE Compétitivité Régionale et Emploi ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Est attribuée une subvention de 12 000 euros à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest.

Article 2 :

Les crédits nécessaires soit 12 000 euros sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Nature 6574 – Fonction 90 – Sous-politique E 120.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI